



Traité Kiddouchine

Michna 1 - Chapitre 2

ב,א האיש, מקדש בו ובשלוחו; והאישה, מתקדשת בה
ובשלוחה. האיש מקדש את בתו כשהיא נערה, בו ובשלוחו.
האומר לאישה התקדשי לי בתמרה זו, התקדשי לי בזו--אם יש
באחת מהן שווה פרוטה, מקודשת; ואם לאו, אינה מקודשת.
בזו ובזו ובזו--אם יש בכלם שווה פרוטה, מקודשת; ואם לאו,
אינה מקודשת. הייתה אוכלת ראשונה ראשונה--אינה מקודשת,
עד שיהא באחת מהן שווה פרוטה.

L'homme peut se consacrer une femme pour épouse par lui-même ou par son délégué. La femme peut être consacrée comme épouse par elle-même ou par son délégué. L'homme peut consacrer sa fille comme épouse (c'est-à-dire recevoir les kiddouchine pour elle) si elle est jeune fille par lui-même ou par son délégué. Si quelqu'un dit à une femme : « Sois-moi consacrée par cette datte, sois-moi consacrée par celle-ci », si l'une d'elles a pour valeur une Perouta, elle est consacrée comme épouse ; sinon, elle n'est pas consacrée comme épouse. S'il a dit : « Sois-moi consacrée comme épouse par celle-ci et celle-ci et celle-ci », si elles (les dattes) ont ensemble la valeur d'une Perouta, elle est consacrée comme épouse ; sinon, elle n'est pas consacrée. Si elle les mange l'une après l'autre, elle n'est consacrée comme épouse que si l'une d'elles a pour valeur une Perouta.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions